

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 31 janvier–2 février 2005

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

**Point 10 de l'ordre du
jour**

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.1/2005/10

5 janvier 2005

ORIGINAL: ANGLAIS

MODALITÉS DE FINANCEMENT DES MESURES DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur de la division des services de gestion et Coordonnateur des mesures de sécurité (MS): M. A. Lukach tél.: 066513-2832

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



RESUME

Lorsqu'il a examiné le Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2004–2005 à sa troisième session ordinaire de 2003, le Conseil a autorisé l'allocation au titre du compte de péréquation du budget des dépenses d'administration et d'appui aux programmes d'un montant de 20 millions de dollars E.-U. pour le Programme de mise à niveau de la sécurité du PAM afin de couvrir les dépenses non récurrentes afférentes au renforcement de la sécurité des bureaux du PAM partout dans le monde.

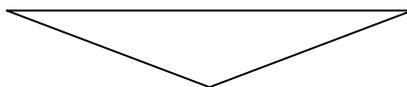
À cette même session, le Conseil a également approuvé l'ouverture d'un crédit de 15 millions de dollars pour financer, au titre des coûts d'appui directs, la part revenant au PAM des dépenses communes du système des Nations Unies liées à la sécurité.

En septembre 2004, le Secrétaire général a publié un rapport sur le renforcement et l'uniformisation du système de la gestion de la sécurité au sein du système des Nations Unies, dans lequel il a recommandé une large gamme de transformations d'ordre organisationnel ayant des répercussions importantes sur les dépenses de sécurité sur le terrain. Si la proposition tendant à ce que lesdites dépenses soient financées au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies n'est pas acceptée par l'Assemblée générale, la part revenant au PAM des dépenses de sécurité pour l'exercice biennal en cours augmentera.

Le présent document: i) indique le dernier état des dépenses de sécurité du PAM pour 2004–2005, y compris la part lui revenant du budget pour 2004–2005 du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, et ii) propose un mécanisme de financement révisé des dépenses engagées pour la sûreté et la sécurité du personnel pendant l'exercice biennal 2004–2005, pour approbation par le Conseil.



PROJET DE DECISION*



Ayant examiné la proposition du Directeur exécutif concernant l'établissement au PAM d'un mécanisme de financement devant couvrir l'intégralité des dépenses liées à la sûreté et la sécurité du personnel, telle que reflétée dans le document intitulé "Modalités de financement des mesures de sûreté et de sécurité du personnel des Nations Unies" (WFP/EB.1/2005/10), le Conseil:

- **convient que** le Directeur exécutif continue d'apporter au Secrétaire général son appui pour mettre en place un système renforcé et uniformisé de gestion de la sécurité du personnel des Nations Unies partout dans le monde et préconiser le financement central des dépenses de sécurité connexes au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies;
- **autorise** le prélèvement ponctuel sur le Fonds général, pour financer la part revenant au PAM des dépenses afférentes au système de gestion de la sécurité du personnel des Nations Unies pour 2004–2005, conformément au montant total approuvé par l'Assemblée générale, plus les coûts incombant au PAM au titre de la police d'assurance contre les dommages intentionnels et de ses contributions à la réforme du système des Nations Unies;
- **demande** au Secrétariat de lui soumettre à sa session annuelle de 2005 un rapport sur la décision finale de l'Assemblée générale et de refléter de façon unifiée, dans le Plan de gestion pour 2006–2007, les incidences financières de ladite décision, ainsi que tous les autres coûts des mesures de sécurité incombant au PAM; et
- **prend note** des prochaines étapes dans ce domaine telles qu'exposées par le Secrétariat.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



CONTEXTE

1. À sa troisième session ordinaire d'octobre 2001, le Conseil a autorisé le prélèvement ponctuel sur le Fonds général d'un montant correspondant à la part revenant au PAM du budget du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité (UNSECOORD) pour 2002–2003 tel qu'approuvé par l'Assemblée générale (décision 2001/EB.3/39). En décembre 2001, le Secrétariat a viré un montant de 6,45 millions de dollars du Fonds général au Compte pour la sûreté et la sécurité du personnel, et lesdits fonds ont été décaissés en conséquence.
2. Lorsqu'il a examiné le Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2004–2005, à sa troisième session ordinaire de 2003, le Conseil a autorisé le Directeur exécutif à allouer jusqu'à 20 millions de dollars au titre du compte de péréquation du budget des services d'administration et d'appui aux programmes, pour couvrir les dépenses non récurrentes liées au renforcement de la sécurité des bureaux du PAM (décision 2003/EB.3/6-i) pour commencer à faire face aux exigences de sécurité du PAM partout dans le monde.
3. En outre, le Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2004–2005 (WFP/EB.3/20003/5-A/1) approuvé par le Conseil prévoyait également l'ouverture d'un crédit de 15 millions de dollars pour couvrir, au titre des coûts d'appui directs (CAD), la part revenant au PAM des dépenses du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité (UNSECOORD), de la police d'assurance contre les dommages intentionnels et des contributions à la réforme du système des Nations Unies (locaux et services communs).
4. À sa session annuelle de 2004, le Conseil a reçu une "Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité" (WFP/EB.A/2004/7-C), qui rendait compte de l'avancement du programme de mise à niveau de la sécurité du PAM et reflétait le dernier état du financement de ce programme ainsi que du financement de la part revenant au PAM du budget d'UNSECOORD. À ce moment-là, le Secrétariat a également fait savoir au Conseil qu'il avait l'intention de l'informer des progrès réalisés à sa première session ordinaire de 2005 et de lui rendre compte de tout changement significatif de la part des dépenses revenant au PAM ou du mécanisme de participation aux coûts.
5. Le présent document a pour objet de donner au Conseil des informations actualisées sur les dépenses de sécurité du PAM pour 2004–2005 et de demander au Conseil d'approuver le financement, au titre du Fonds général, de la part revenant au PAM des dépenses communes des mesures de sécurité du système des Nations Unies et des dépenses connexes pour l'exercice biennal en cours. Le montant total de ces dépenses, estimées à 15 millions de dollars en octobre 2003, dépendra de la décision que prendra l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session sur le point de savoir si les dépenses afférentes aux propositions récemment formulées par le Secrétaire général au sujet des mesures de sécurité seront financées au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies ou si le système de la participation aux coûts sera maintenu.

DEPENSES AFFERENTES AUX MESURES LIEES A LA SURETE ET A LA SECURITE DU PERSONNEL PENDANT L'EXERCICE BIENNAL EN COURS

6. La part revenant au PAM des dépenses communes de sécurité pour l'exercice biennal 2004–2005 a été calculée sur la base des résultats du dernier recensement du personnel des Nations Unies, tous types de contrats confondus, en poste dans des lieux d'affectation de



pays non membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) réalisé en juillet 2003. Ce recensement a imputé au PAM une part de 15 pour cent, soit 12,2 millions de dollars, du total du budget des mesures de sécurité du système des Nations Unies sur le terrain pour l'exercice biennal.

7. Le PAM souscrit à une police d'assurance contre les dommages intentionnels visant à indemniser les ayants droit des membres du personnel international et national ayant sacrifié leur vie en accomplissant la mission du PAM, qui est de nourrir les pauvres qui ont faim. Le coût de cette police n'a cessé d'augmenter et le montant de la prime correspondant à la couverture ininterrompue de plus de 10 000 agents du PAM et agents associés a exigé l'ouverture d'un crédit de 2 millions de dollars pour l'exercice biennal 2004–2005. Pour contenir les coûts de cette assurance, le PAM a informé l'UNSECOORD qu'il contracterait sa propre police d'assurance contre les dommages intentionnels à partir de juillet 2004.
8. Lorsqu'il a examiné le Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2004–2005 à sa troisième session ordinaire de 2003, le Conseil a autorisé l'ouverture d'un crédit de 15 millions de dollars pour couvrir, au titre des CAD, la part revenant au PAM des dépenses d'UNSECOORD, la prime de la police d'assurance contre les dommages intentionnels et ses contributions à la réforme du système des Nations Unies (800 000 dollars).
9. À cette même session, dans le cadre du Plan de gestion pour 2004–2005, le Conseil a également autorisé le Directeur exécutif à allouer jusqu'à 20 millions de dollars au titre du compte de péréquation du budget des services d'administration et d'appui aux programmes, pour couvrir les dépenses non récurrentes liées au renforcement de la sécurité des bureaux du PAM (décision 2003/EB.3/6-i) pour commencer à faire face aux exigences de sécurité du PAM partout dans le monde.

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LE RENFORCEMENT ET L'UNIFORMISATION DU SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE POUR L'ENSEMBLE DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

10. Comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale, le Secrétaire général a présenté en septembre 2004 son rapport intitulé "Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies" (A/59/365). Ce rapport passe en revue l'état actuel du système de sécurité des Nations Unies et les changements qui y ont été apportés et contient un certain nombre de recommandations tendant à réformer les structures en place pour faire face plus efficacement à la menace constamment changeante à laquelle sont soumis les fonctionnaires et les installations des Nations Unies. Le rapport fait suite aux études précédemment réalisées par les groupes d'experts de l'extérieur à la suite des attaques dirigées contre les organismes des Nations Unies au cours des quelques dernières années.
11. Les principales recommandations concernant l'élément siège de l'Organisation des Nations Unies sont les suivantes: i) les structures de gestion de la sécurité existantes au Secrétariat, y compris le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, le service de la sécurité et de la sûreté et la composante sécurité du Département des opérations de maintien de paix devraient être amalgamées dans une nouvelle Direction de la sécurité placée sous l'autorité d'un Secrétaire général adjoint relevant directement du Secrétaire général; ii) cette direction devrait être dotée de moyens nouveaux dans les domaines de l'évaluation des menaces et des risques; iii) il faudrait mieux coordonner la protection fournie aux personnes qui en ont besoin; et iv) un appui opérationnel devrait être



fourni sur le terrain, notamment dans les domaines des politiques et normes, de l'application effective et de l'évaluation, de la gestion des ressources humaines (personnel de sécurité) et de la formation, de la direction opérationnelle et de la supervision technique d'ensemble dans les autres villes sièges d'organismes des Nations Unies.

12. En ce qui concerne la sécurité sur le terrain, les principales recommandations sont: i) que le fonctionnaire des Nations Unies de rang le plus élevé au lieu d'affectation considéré soit désigné responsable de la sécurité de tous les agents civils dans le pays; ii) que le responsable soit conseillé par le chef des agents de sécurité dans le pays, appelé Conseiller pour la sécurité nationale, qui serait chargé d'assurer la coordination d'ensemble de l'activité de tous les agents de sécurité des Nations Unies au lieu d'affectation, y compris les agents de sécurité et les équipes de protection individuelle d'autres institutions; et iii) que le nombre d'agents de sécurité sur le terrain soit considérablement accru.
13. Le Secrétaire général a recommandé que l'actuel système de participation aux coûts des mesures de sécurité sur le terrain soit progressivement remplacé par un système de financement central au titre du budget ordinaire. En effet, la sécurité, condition préalable indispensable à l'exécution des programmes et par conséquent l'une des principales responsabilités des États Membres, devrait être financée à partir du centre au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. L'actuelle approche de participation aux coûts n'est pas efficace et est lourde à administrer en ce sens qu'elle dépend des budgets des institutions, fonds et programmes des Nations Unies financés au titre de contributions volontaires.
14. Si la proposition tendant à ce que les coûts des mesures de sécurité sur le terrain soient financés au titre du budget ordinaire de l'ONU n'est pas acceptée, les nouvelles propositions du Secrétaire général accroîtraient de 36 millions de dollars le montant des dépenses récurrentes d'UNSECOORD sur le terrain à répartir entre les institutions. La part revenant au PAM pourrait augmenter jusqu'à 3 millions de dollars en 2005, le montant exact de l'augmentation dépendant de la structure finalement approuvée et de la rapidité avec laquelle elle sera mise en oeuvre. Cela signifie que la part revenant au PAM du montant total des coûts d'UNSECOORD pour l'exercice biennal en cours dépasserait d'environ 1,0 million de dollars la projection initiale de 12,2 millions de dollars.

AVANCEMENT DU PROGRAMME DE MISE A NIVEAU DE LA SECURITE DU PAM

Évaluations de la sécurité

15. Des évaluations des sites et des menaces ont maintenant été menées à bien dans 44 bureaux de pays et 4 bureaux de liaison ainsi qu'au siège. Les évaluations dans les 35 bureaux de pays restants devraient être réalisées pendant le premier semestre de 2005.

Amélioration de la sécurité des sites

16. L'installation d'une pellicule de protection pour vitrage aux fenêtres est actuellement en cours ou a été achevée dans 99 pour cent des bureaux du PAM dans 92 pays, notamment au siège, à Washington, à New York, à Tokyo, à Genève, à Copenhague, à Londres, à Berlin et à Brindisi. L'installation n'a pas encore commencé dans deux bureaux qui doivent être réinstallés dans des bâtiments différents. Une pellicule de protection a également été installée sur les vitres des véhicules de 11 bureaux de pays. Des crédits ont été alloués à 20 bureaux de pays, ainsi qu'au bureau de liaison à Washington, pour améliorer les



mesures de contrôle de l'accès au bâtiment, et 23 bureaux de pays ont reçu un financement en vue de l'adoption de mesures de protection des installations. Le déplacement du portail de l'entrée principale du siège et l'installation d'un nouveau système de badges d'identité sont presque achevés.

Amélioration de la sécurité sur le terrain

17. Un contrôle de l'observation des normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS) a été effectué par 97 pour cent des bureaux de pays du PAM. À l'heure actuelle, les normes MOSS sont respectées à 100 pour cent dans 27 pays. Leur degré d'application dans tous les autres bureaux de pays est en cours d'évaluation, l'objectif étant de parvenir à une application de 100 pour cent d'ici à la fin du premier semestre de 2005. À ce jour, il a été fourni un financement à 53 bureaux de pays ayant déterminé leurs besoins en matériel de sécurité supplémentaire. Des contrôles de l'application des normes MOSS sont en cours dans les bureaux de liaison et sont achevés dans les bureaux du Danemark et du Royaume-Uni.

Sécurité du personnel

18. En 2004, des programmes de formation ont été organisés dans les domaines suivants: i) sécurité des navires et sécurité portuaire; ii) sécurité aérienne; iii) agents explosifs improvisés; iv) protection rapprochée; v) gestion des traumatismes; vi) premiers secours; vii) armes à feu; et viii) protection contre l'incendie. En tout, 298 agents du PAM ont été formés – agents de sécurité sur le terrain, spécialistes de la logistique, administrateurs de programmes, gardes de sécurité et membres du personnel des bureaux de pays. Une formation des conducteurs et des personnes particulièrement exposées doit être organisée en 2005. Des gilets pare-balles et des protections anti-balistiques pour les véhicules ont été distribués à 14 bureaux de pays.

Personnel de sécurité

19. Six conseillers régionaux pour la sécurité ont été recrutés pour chaque bureau régional; 15 postes de responsables de la sécurité sur le terrain et 4 postes de consultant en matière de sécurité ont été créés dans les pays à haut risque. Un financement a été dégagé pour doter tous les membres du personnel de sécurité d'un matériel standard: radios VHF, véhicules, récepteurs du système mondial de positionnement (GPS), téléphones par satellite et ordinateurs portables. Dans le cas des conseillers régionaux pour la sécurité, il est également prévu dans le cadre du programme de mise à niveau de la sécurité du PAM des fonds pour couvrir les frais de voyage en mission et les services d'un assistant. Des ressources supplémentaires ont été prévues au siège pour les analyses et les rapports concernant la sécurité.

FINANCEMENT DU PROGRAMME DE MISE A NIVEAU DE LA SECURITE DU PAM

20. Comme suite à la décision prise par le Conseil à sa troisième session ordinaire d'octobre 2003, le Directeur exécutif a affecté 20 millions de dollars au Programme de mise à niveau de la sécurité du PAM pour l'exercice biennal 2004–2005. À la mi-décembre 2004, 84 pour cent du montant alloué, soit 16,8 millions de dollars, avaient été engagés.



21. Au rythme actuel des décaissements, l'allocation initiale de 20 millions de dollars devrait être intégralement utilisée d'ici à la fin du premier semestre de 2005. À cette date, des mesures ponctuelles de renforcement de la sécurité telles que la pose de pellicules de protection et le déplacement et le renforcement du portail principal de l'entrée du siège seront achevés, mais il reste cependant à prévoir pour 2005 différentes mesures de sécurité, comme le contrôle de l'application des normes MOSS et la mise à jour des évaluations de menace et de risque, qui exigeront un financement supplémentaire de mécanismes existants comme les CAD ou les contributions des donateurs. Pour consolider les progrès substantiels accomplis sur la voie du renforcement de la sûreté et de la sécurité du personnel du PAM, un budget des dépenses de sécurité sera incorporé au Plan de gestion pour l'exercice biennal 2006–2007.

MECANISME DE FINANCEMENT PROPOSE POUR LES DEPENSES LIEES A LA SURETE ET A LA SECURITE DU PERSONNEL

22. Conformément au Plan de gestion pour l'exercice biennal 2004–2005, tel qu'approuvé par le Conseil en octobre 2003, un financement a été alloué au titre du Mécanisme d'avance des coûts d'appui directs visant à couvrir la part revenant au PAM des dépenses communes d'UNSECOORD concernant la sûreté et la sécurité du personnel des organismes des Nations Unies. Initialement, l'intention était que cette avance et toutes autres avances requises seraient recouvrées à mesure que les contributions au titre des CAD seraient reçues et programmées, processus dont il était entendu qu'il serait complexe.
23. Néanmoins, après analyse du nombre de projets et de leur répartition entre les bureaux de pays, il est apparu que cette procédure exigerait de suivre continuellement son application avec les bureaux extérieurs pour veiller à ce que les dépenses soient imputées aux bureaux de pays et aux budgets appropriés, ce qui représenterait un travail considérable et exigerait du personnel supplémentaire.
24. Le Directeur exécutif considère pour sa part que les dépenses afférentes à la sûreté et à la sécurité du personnel des organismes des Nations Unies devraient être intégrées et financées sur une base globale plutôt que par le biais d'une imposition des contributions volontaires. En attendant, cependant, le PAM doit continuer de couvrir la part lui revenant des dépenses afférentes au système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies. L'option de financement la mieux appropriée paraît par conséquent consister à demander, à la présente session, l'autorisation d'utiliser le Fonds général. Le Directeur exécutif propose par conséquent de procéder à un prélèvement ponctuel sur le Fonds général d'un montant suffisant pour couvrir la part revenant au PAM des dépenses d'UNSECOORD et des dépenses afférentes au système de gestion de la sécurité du personnel des Nations Unies pour l'exercice biennal 2004–2005, telles qu'approuvées par l'Assemblée générale, plus un montant de 2 millions de dollars pour couvrir les dépenses du PAM correspondant à la police d'assurance contre les dommages intentionnels (PADI) et 800 000 dollars pour les contributions à la réforme du système des Nations Unies. En octobre 2001, le Conseil a approuvé l'utilisation de la même source de financement des dépenses de sécurité pour l'exercice biennal passé.
25. Aucune modification ne serait apportée au système de financement du Programme de mise à niveau de la sécurité du PAM, qui est assuré, comme autorisé par le Conseil, au titre du compte de péréquation AAP. Comme indiqué ci-dessus, un budget de mesures de sécurité sera incorporé au Plan de gestion pour l'exercice biennal 2006–2007. Le Secrétariat proposera que les incidences financières de la décision que prendra finalement l'Assemblée générale au sujet du nouveau système de gestion de la sécurité des organismes



du système des Nations Unies, ainsi que toutes les autres dépenses de sécurité incombant au PAM, apparaissent de façon unifiée dans le Plan de gestion pour l'exercice biennal à venir.

26. Le tableau ci-après récapitule le montant estimatif des dépenses de sécurité et dépenses connexes du PAM pour l'exercice biennal 2004–2005 ainsi que les sources de financement approuvées et proposées correspondantes.

DÉPENSES DE SÉCURITÉ ET DÉPENSES CONNEXES DU PAM POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004–2005 (en millions de dollars)		
	Chiffres précédemment communiqués (EB.3/2003)	Chiffres estimatifs (EB.1/2005)
UNSECOORD	12,2	13,2*
– PADI	2,0	2,0
– Réforme du système des Nations Unies	0,8	0,8
Total	15,0	16,0*
Source de financement	CAD	Fonds général
Programme de mise à niveau de la sécurité	20,0	20,0
Source de financement	Compte de péréquation AAP	Compte de péréquation AAP

* Le montant exact sera déterminé à la suite de la décision prise par l'Assemblée générale.

PROCHAINES ETAPES

27. Le Directeur exécutif continuera d'aider le Secrétaire général à: i) mettre en oeuvre un système renforcé et unifié de la sécurité du personnel des organismes des Nations Unies partout dans le monde, et ii) préconiser un financement central des dépenses de sécurité connexes au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.
28. Dans le contexte du Plan de gestion pour le prochain exercice biennal, le Directeur exécutif soumettra au Conseil une demande de financement tendant à couvrir de façon unifiée l'intégralité des dépenses liées à la sûreté et à la sécurité du personnel du PAM pour l'exercice biennal 2006–2007.
29. Comme indiqué dans son programme de travail, le Secrétariat informera le Conseil, à sa session annuelle de chaque année, de la mise en oeuvre des nouvelles modalités de gestion de la sécurité des organismes du système des Nations Unies. Pour 2005, le Secrétariat présentera notamment un rapport sur la décision finale de l'Assemblée générale et sur les incidences financières de cette décision, y compris, le cas échéant, les modifications significatives que cela pourrait entraîner dans la part revenant au PAM des dépenses de sécurité ou dans le mécanisme de participation aux coûts.
30. Le siège et les unités de la Division des services de gestion chargés de la sécurité sur le terrain continueront de suivre l'application du Programme de mise à niveau de la sécurité du PAM et le Secrétariat présentera au Conseil un rapport final sur ce projet, y compris son financement, après la clôture des états financiers de l'exercice biennal en cours.



31. Le PAM continuera de coopérer avec UNSECOORD et le réseau interorganisations de sécurité sur le terrain et dans les villes sièges pour mettre en oeuvre une stratégie d'application et des mécanismes de nature à garantir un système global de la gestion de la sécurité solide et bien coordonné.



SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

AAP	Budget des dépenses d'administration et d'appui aux programmes
CAD	Coûts d'appui directs
GPS	Système mondial de positionnement
MACAD	Mécanisme d'avance des coûts d'appui directs
MOSS	Normes minimales de sécurité opérationnelle
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PADI	Police d'assurance contre les dommages intentionnels
UNSECOORD	Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité